

case postale 7416 - 1001 Lausanne



# Ville de Lausanne

**AIEHJ** Association intercommunale des Eaux du Haut-A l'att. de M. Wilson Cardoso Route de Peyres-Possens 27

1062 Sottens

Lausanne. le 09-09-2025

#### Analyse n°138947

dossier traité par M. F. Khajehnouri tél, direct 021 315 99 21 e-mail direct: fereidoun,khajehnouri@lausanne,ch notre référence: CL 00.AIEHJ.138947

## Rapport d'analyses

N° échantillon Date prélèvement CL 00.AIEHJ.138947

02-09-2025

Méthode de prélèvement MON-EPR-01

Provenance de l'échantillon Association AIEHJ

Lieu de prélèvement

Code canton

Localité de Villars-Mendraz - Prg-32

2812 - eau de boisson dans le réseau de distribution

Date d'analyse

03-09-2025 au 08-09-2025 Préleveur

Client externe

#### Paramètres microbiologiques

Méthode	Paramètre	Résultat	Unité	Norme
MON-ABA-13*	Escherichia coli	non décelé	UFC/100ml	VM: max. 0
MON-ABA-18	Entérocoques	non décelé	UFC/100ml	VM: max. 0
MON-ABA-12*	Germes aérobies mésophiles	non décelé	UFC/ml	VM : Max. 300

VM: Valeur maximale selon OPBD\*\*

\* Méthodes faisant partie du domaine accrédité

#### Conclusion

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur pour les paramètres analysés (OPBD\*\*).

Rte de Lavaux 295 / CH-1095 Lutry / tél +41 21 315 99 22 fax: +41 21 315 99 29 / mail: eaux.labo@lausanne.ch

page 1 de 3

Réf.: CL 00.AIEHJ.138947 Imprimé le 09-09-2025

<sup>\*\*</sup> Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public







## Rapport d'analyses

N° échantillon Date prélèvement CL 00.AIEHJ.138947

02-09-2025 Méthode de prélèvement MON-EPR-01

Provenance de l'échantillon Association AIEHJ

Lieu de prélèvement Code canton

Localité de Villars-Mendraz - Prg-32 2812 - eau de boisson dans le réseau de

distribution

Date d'analyse

02-09-2025 au 04-09-2025 Préleveur

Client externe

### Paramètres physico-chimiques

Méthode	Paramètre	Résultat	Unité	Norme
MON-ALA-26	Température	19.0	°C	VE: 8-15
MON-ALA-58	Bromures	13.4	μg/l	Technical States
MON-ALA-58	Chlorures	6.9	mg/l	VE: max. 20
MON-ALA-58	Fluorures	<0.50	mg/l	VM: max. 1.5
MON-ALA-58	Nitrates	19.5	mg/l	VM: max. 40
MON-ALA-58	Sulfates	11	mg/l	VE: max. 50
MON-ALA-58	Calcium	67	mg/l	
MON-ALA-58	Dureté totale	23.3	°f	
MON-ALA-58	Magnésium	15.7	mg/l	
MON-ALA-58	Potassium	0.9	mg/l	VE: < 5
MON-ALA-58	Sodium	3.7	mg/l	VM: max. 200
MON-ALA-04	Carbone organique total	<0.5	mg C/I	VI: ≤ 2.00 mg C/I
MON-ALA-62*	Conductivité	449	μS/cm	VE: 200 - 800
MON-ALA-62*	Consommation acide	4.20	mmol/l	
MON-ALA-62*	Dureté carbonnatée	21.0	°f	
MON-ALA-62*	Hydrogénocarbonate	253	mg/l	
	pH	7.8	ennige co	VE: 6.8-8.2
MON-ALA-53	Ammonium	<0.010	mg/l	VM: max. 0.1
MON-ALA-53*	Nitrites	<0.005	mg/l	VM: max. 0.1
MON-ALA-53*	Phosphate	<0.020	mg p/l	VM: max. 1
MON-ALA-17	Turbidité	0.3	NTU	VI: ≤ 1.0 NTU

VM: Valeur maximale selon OPBD\*\* VI: Valeur indicative selon OPBD\*\* VE : Valeur d'expérience selon directive W12 de la SVGW \*\*\*

Conclusion

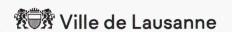
Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur pour les paramètres analysés (OPBD\*\*).

<sup>\*</sup> Méthodes faisant partie du domaine accrédité

\*\* Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public

<sup>\*\*\*</sup> Association pour l'eau, le gaz et la chaleur







## Rapport d'analyses

N° échantillon Date prélèvement CL 00.AIEHJ.138947

02-09-2025

Provenance de l'échantillon Association AIEHJ

Lieu de prélèvement

Méthode de prélèvement MON-EPR-01

Préleveur

Localité de Villars-Mendraz - Prg-32

Client externe

Conclusion globale

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur pour les paramètres analysés (OPBD\*\*).

Responsable du contrôle de l'eau

Réf.: CL 00.AIEHJ.138947

Imprimé le 09-09-2025

Fereidoun Khajehnouri Dr ingénieur - chimiste

Le rapport d'analyse ne doit pas être reproduit partiellement, sans approbation écrite du laboratoire du service de l'eau. Des renseignements complémentaires sur les méthodes d'analyse utilisées peuvent être obtenus auprès du laboratoire. Nous attirons votre attention sur le fait que si l'échantillon que vous nous avez confié n'a pas été prélevé par notre laboratoire, notre responsabilité ne saurait être engagée au-delà de la partie strictement analytique. Les résultats ne concernent que l'échantillon soumis à l'analyse.